

Oublis et ségrégation des notes de services DEX/DRH

Une de ces notes émanait de la DRH et supprimait la possibilité de cumuler les primes de mobilité de l'accord 2004.3 et de la note de services "Trajectoires". Lors d'une réunion entre la CFDT et la direction le 1^{er} octobre, le directeur général a reconnu qu'il fallait appliquer le cumul des deux. Cela a pris plusieurs jours avant que le secrétaire général ne sorte une nouvelle note rectifiant son erreur au nom de la direction.

Deuxième exemple, sur une note DEX du 1^{er} juillet 2014, reprise en décembre 2014 par DEX+DRH, qui stipule qu'en district un salarié en sureffectif bénéficie d'une prime de deux mois de salaire quand il part effectivement en retraite. Le plus gros sureffectif se trouve au péage et nous ne comprenons pas cette décision discriminatoire pour ces salariés, ni pour ceux de certains services administratifs des directions régionales et centrales. Nous constatons aussi que si les tableaux de la GPEC sont lisibles, les effectifs évoluant chaque trimestre, il est difficile de savoir, qui est ou était en sureffectif le jour de l'acceptation de la demande de retraite.

Souffrance au travail, une réalité contestée

Pendant que la direction se flagorne de son engagement sur la diversité, des salariés souffrent au travail. Il y a des signes qui ne trompent pas et **les commissions QVT** devraient être un peu plus informées de certains agissements avant que cela ne dégénère et arrive en **CHSCT** avec des demandes d'expertise. Nous avons des remontées et pour certaines régions ce sera bientôt le moment de s'intéresser enfin à cette commission QVT au lieu de l'enterrer sous des discours pompeux et inutiles. Il existe des problèmes relationnels difficiles en particulier dans des services administratifs et le manque de dialogue dans des entretiens annuels, virtuels, n'est pas étranger au problème..



Avenants aux accords d'épargne salariale

La loi Macron précise qu'à partir de 2016, l'intéressement et la participation doivent être versés le même jour avant le 1^{er} juin. Le château (Eiffage) a décidé que ce serait au plus tard le 31 mai. La CFDT n'a pas trouvé beaucoup d'écho en réunion au fait que 50% de salariés se faisaient verser cette prime et qu'ils devraient attendre un mois de plus. En fait, par un tour de passe-passe la direction s'est engagée à un virement vers le 10/12 mai. La compensation de la direction d'Eiffage sera une nouvelle proposition d'actionnariat avec minoration au mois d'avril pour l'année échue de 2015. (Signataires CFDT-CGT-FO-CGC)

Tri sélectif sur les aires, les poubelles de la discorde



La CFDT a interpellé la DEX par rapport à une note de services d'un chef de district sur l'impossibilité de déposer ses propres déchets dans les "Mollok" installés sur les aires. La crise des ordures ménagères version APRR avec toujours des difficultés de compréhension de nos doléances à l'Exploitation. Au delà de cette "incivilité" peu évidente puisque pratiquée en dehors du temps de travail, c'est l'appel à la délation et à la dénonciation qui nous ont déplu fortement. Par les temps qui courent ce genre de message à caractère autoritaire et collaborationniste ne passe pas auprès des salariés et de leurs représentants. La DEX nous a répondu pour défendre cette position qui consiste à dénoncer à la gendarmerie (qui a autre chose à faire) les clients qui déposent des ordures dans les réceptacles prévus à cet effet. Les salariés, par sens d'équité, étant dénoncés par le chef de district lors de ses patrouilles vigilantes, du triste Guignol.